

PROCÈS-VERBAL
DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PARENTS
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
TENUE LE 12 OCTOBRE 2004 À 19 H 15
AU CENTRE ADMINISTRATIF À SHAWINIGAN

PRÉSENCES :

École des Chutes (Shawinigan)	Manon Trudel
École du Rocher (Grand-Mère)	Pierre Lavergne
École inst. Antoine-Hallé, de Sainte-Flore, Saint-Paul (Grand-Mère)	Laurence Viry
École inst. Centrale (Saint-Mathieu), Saint-Joseph (St-Gérard-des-Laurentides), Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie)	Josée Lavoie
École inst. de la Jeune-Relève, Immaculée-Conception, Saint-Jacques (Shawinigan)	Robert Vadeboncoeur
École inst. de la Passerelle (Notre-Dame-de-Montauban)	Sylvie Huot
Le Sablon d'Or (Lac-aux-Sables), Masson (Sainte-Thècle)	
École inst. des Vallons (Saint-Paulin, Notre-Dame-de-la-Joie (Saint-Barnabé), Notre-Dame-des-Neiges (Charette)	Hélène Dion
École inst. La Croisière (Saint-Séverin), Plein Soleil (Hérouxville), Primadel (Saint-Adelphe)	Isabelle Thiffeault
École inst. Sacré-Cœur, Saint-Louis, Sainte-Élisabeth (Saint-Alexis-des Monts)	Chantal Joly
École inst. Saint-Charles-Garnier, Saint-Joseph (Shaw.)	Sylvie Francoeur
École inst. Saint-Georges (Dominique-Savio, Notre-Dame) (Saint-Georges-de-Champlain)	Line Trépanier
École inst. Saint-Paul, Saint-Sauveur (Shawinigan-Sud)	Sylvie Francoeur
École Laflèche (Grand-Mère)	Renée Lépine
École Marie-Médiatrice (La Tuque)	Martine Caron
École Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)	Danny Bouard
École Notre-Dame-de-l'Assomption (Parent)	Pauline Dallaire
École Paul-Le Jeune (Saint-Tite)	Jeanne Chateaubert
École Sainte-Marie (Saint-Boniface)	Justine Dupuis
École Val-Mauricie (Shawinigan-Sud)	Maryse Vallée
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Yves Lapointe

ABSENCES :

École Centrale (La Tuque)	(aucun représentant)
École Champagnat (La Tuque)	(aucun représentant)
École inst. de la Vallée-de-Mékinac (St-Roch-de-Mékinac)	(aucun représentant)
La Providence (Saint-Tite)	
École inst. Lac-à-la-Tortue (Jacques-Cartier, Notre-Dame)	(aucun représentant)
École inst. Saint-André, Saint-Georges (Shawinigan-sud)	Nathalie Paquette
École Jacques-Buteux (La Tuque)	(aucun représentant)

SUBSTITUTS :

École inst. La Croisière (Saint-Séverin), Plein Soleil (Hérouxville), Primadel (Saint-Adelphe)	Julie Blais
École inst. Saint-Charles-Garnier, Saint-Joseph (Shaw.)	Normand Sawyer
École inst. Saint-Paul, Saint-Sauveur (Shawinigan-Sud)	Sylvie St-Onge
École Notre-Dame-de-l'Assomption (Parent)	Manon Talbot
École Sainte-Marie (Saint-Boniface)	Stéphane Roof

Madame Lucie Girard, présidente de l'année 2003-2004, assure la présidence jusqu'à la nomination du président ou de la présidente de l'année 2004-2005.

Madame Karine Roy agit à titre de secrétaire d'assemblée.

01.01 PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Madame Lucie Girard souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur implication. Elle vérifie si la feuille de présence a bien été signée par tous les membres. Elle les invite par la suite à se présenter à tour de rôle.

Madame Girard informe les membres sur les rôles et fonctions du comité ainsi que les attentes du comité de parents. Les rencontres de parents se font dans un climat d'échange positif et constructif. Le comité de parents apporte également un support au fonctionnement des conseils d'établissement.

01.02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 01 1004 : Madame Hélène Dion propose l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 01.01 Présences, mot de bienvenue et présentation des membres.
- 01.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 01.03 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2004 et suivi.
- 01.04 Le comité de parents : rôle et fonctions – présentation du cartable de référence – questions.
- 01.05 Élection à la présidence du comité de parents.
- 01.06 Élection des commissaires représentant du comité de parents.
- 01.07 Nomination de quatre (4) délégués au Regroupement régional des comités de parents, section 04-17 et de deux (2) substituts.
- 01.08 Formation d'un sous-comité pour la nomination des représentants des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et adoption des critères de sélection.
- 01.09 Nomination d'un représentant au comité consultatif de transport.
- 01.10 Règles de régie interne du comité de parents.
- 01.11 Correspondance.
- 01.12 Période réservée à l'assistance.
- 01.13 Rapport du trésorier ou de la trésorière.
- 01.14 Rapport des commissaires parents.
- 01.15 Autres sujets :

- Suivi à la planification stratégique
- Secrétariat du comité de parents
- Compagnie Scholastik.

01.16 Évaluation de rencontre.

01.17 Personnes-ressources et sujets discutés en cours d'année.

01.18 Prix de présence.

01.19 Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

01.03

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2004 ET SUIVI

Adoption du
procès-verbal du 8
juin 2004

RÉSOLUTION 02 1004 : Madame Line Trépanier propose l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2004 tel que présenté.

Adopté unanimement

À 19 h 30, arrivée de monsieur Stéphane Roof, substitut de l'école Saint-Marie de Saint-Boniface.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2004

En référence au point 09.03 concernant la planification stratégique 2004-2007, les commentaires des parents ont été acheminés à la Commission scolaire de l'Énergie.

En référence au point 09.03 concernant le budget des conseils d'établissement, la commission scolaire octroie une augmentation de 5 326 \$ pour tenir compte du nombre de membres élus, des déplacements prévisibles des membres en provenance d'écoles éloignées et de cette réalité grandissante que représentent les frais de gardiennage en raison, entre autres, du rajeunissement du personnel. Beaucoup d'écoles ont une augmentation et quelques écoles (environ 5) ont moins de budget comparativement à l'an passé. Les écoles les plus affectées sont du Rocher et Val-Mauricie.

Au point 09.10 concernant la clause dérogatoire, celle-ci vient à échéance en juin 2005. Madame Lucie Girard explique la définition de la clause dérogatoire aux parents. Le maintien du droit à l'enseignement religieux en milieu scolaire est conditionnel à la reconduction de la clause dérogatoire. En référence à la lettre reçue dans la correspondance de ce soir de madame Jocelyne St-Cyr, coordonnatrice du Comité pour le renouvellement de la clause dérogatoire (item 4), il faut informer les parents de l'existence d'une pétition pour la reconduction de la clause dérogatoire permettant de continuer de dispenser l'enseignement moral et religieux catholique et protestant dans les écoles du Québec. On suggère aux membres d'apporter le sujet à leur conseil d'établissement et de voir à sa diffusion.

À 19 h 47, arrivée de madame Maryse Vallée, déléguée de l'école Val-Mauricie.

Concernant la composition du comité consultatif EHDAA, une invitation signée par la présidente du comité de parents et le directeur des Services complémentaires de la commission scolaire, a été acheminée aux parents concernés. Concernant la représentativité des membres du personnel enseignant (4 selon la LIP), madame Girard a rencontré monsieur Rosaire Morin, président du Syndicat des enseignants de la Mauricie, pour vérifier la raison

de cette absence depuis plus de 5 ans. La principale raison est la demande de compensation de temps des enseignants. Monsieur Morin se dit d'accord à rencontrer les membres du comité de parents.

01.04 LE COMITÉ DE PARENTS : RÔLE ET FONCTIONS – PRÉSENTATION DU CARTABLE DE RÉFÉRENCE - QUESTIONS

Madame Lucie Girard invite les gens à consulter le cartable de référence. Ce document est un outil d'accompagnement contenant les articles de loi et servira également à guider nos actions en tant que membre de conseil d'établissement et de comité de parents.

Les principales responsabilités du comité de parents :

- promouvoir la participation des parents aux comités et aux activités de la commission scolaire;
- donner son avis sur tout sujet qu'elle est tenue de lui soumettre;
- transmettre à la commission scolaire les besoins identifiés par leurs représentants.

Également, madame Girard fait un retour sur le rapport des activités du comité de parents de l'année 2003-2004.

À 20 h, arrivée de monsieur Robert Vadeboncoeur, délégué de l'école institutionnelle de la Jeune-Relève, Immaculée-Conception et Saint-Jacques.

01.05 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

Procédure d'élection – nomination d'un-e président-e d'élection

Madame Lucie Girard explique le processus pour procéder à l'élection.

RÉSOLUTION 03 1004 : Monsieur Robert Vadeboncoeur propose que soit adoptée la procédure d'élection suivante pour l'élection à la présidence :

1. Les personnes expriment leur intérêt au poste ou sont proposées.
2. Les personnes proposées indiquent leur accord ou leur refus quant à leur candidature à la présidence.
3. S'il y a plus d'une candidature pour le poste à la présidence, il est alors procédé par vote secret pour l'élection.
4. S'il y a vote secret, la personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.

5. En cas d'égalité quant au nombre de votes, il est procédé à un nouveau vote entre les personnes ayant obtenu le plus de votes.

Adopté unanimement

Mise en candidature

Adoption de la
procédure
d'élection

Nomination d'un
président

RÉSOLUTION 04 1004 : Madame Hélène Dion propose madame Nicole Marchand comme présidente d'élection.

Adopté unanimement

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Francoeur (S-S) est proposée par monsieur Robert Vadeboncoeur

Monsieur Robert Vadeboncoeur est proposé par madame Sylvie Huot

Madame Maryse Vallée est proposée par madame Hélène Dion

Madame Chantal Joly est proposée par madame Sylvie Huot

N'ayant pas d'autre candidature, madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Élection :

Madame Marchand demande aux personnes proposées si elles acceptent le poste de président(e) du comité de parents pour l'année 2004-2005.

Madame Chantal Joly refuse

Madame Maryse Vallée refuse

Monsieur Robert Vadeboncoeur refuse

Madame Sylvie Francoeur (S-S) accepte

Élection du président du comité de parents :

Madame Sylvie Francoeur (S-S) est déclarée élue au poste de présidente du comité de parents pour l'année 2004-2005.

Madame Sylvie Francoeur occupe maintenant son siège de présidente et remercie les membres de la confiance manifestée en mentionnant son désir de remplir pleinement sa fonction.

01.06 **ÉLECTION DES COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Information :

Madame Sylvie Francoeur, présidente, invite les membres à procéder à l'élection des commissaires représentant du comité de parents. Explication du rôle de commissaire par madame Sylvie Huot.

Procédure d'élection :

RÉSOLUTION 05 1004 : Madame Chantal Joly propose que la procédure d'élection à la présidence soit utilisée pour l'élection des commissaires représentant des parents, telle que décrite à la résolution 03 1004

que décrite à la résolution 03 1004.

Adopté unanimement

Madame Sylvie Huot, commissaire représentant du comité de parents de l'ordre d'enseignement primaire de l'année 2003-2004, informe les membres des dates des séances ordinaires du conseil des commissaires de l'année 2004-2005 et du rôle que doit jouer le représentant au niveau de la table des commissaires.

Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement primaire :

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Huot est proposée par madame Chantal Joly
Madame Sylvie Francoeur (S-S) est proposée par madame Maryse Vallée

N'ayant pas d'autre candidature, madame Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Marchand demande aux personnes mises en candidature si elles acceptent le poste de commissaire représentant du comité parents pour l'ordre d'enseignement primaire, pour l'année 2003-2004.

Madame Sylvie Francoeur (S-S) refuse
Madame Sylvie Huot accepte

Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire :

Mme Sylvie Huot est déclarée élue au poste de commissaire représentant du comité de parents niveau primaire, pour l'année 2004-2005.

Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement secondaire :

Madame Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Monsieur Pierre Lavergne est proposé par madame Renée Lépine
Madame Maryse Vallée est proposée par monsieur Robert Vadeboncoeur
Madame Jeanne Châteauneuf est proposée par madame Sylvie Huot
Madame Manon Trudel est proposée par madame Chantal Joly

N'ayant pas d'autre candidature, madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Marchand demande aux personnes mises en candidature si elles acceptent le poste de commissaire représentant du comité parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, pour l'année 2004-2005.

Madame Manon Trudel refuse
Madame Jeanne Châteauneuf refuse
Madame Maryse Vallée accepte
Monsieur Pierre Lavergne refuse

Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire :

Madame Maryse Vallée est déclarée élue au poste de commissaire représentant du comité de parents niveau secondaire, pour l'année 2004-2005.

Mme Sylvie Francoeur, présidente du comité de parents, félicite mesdames Huot et Vallée pour leur nomination à titre de commissaires-parents.

01.07 NOMINATION DE QUATRE (4) DÉLÉGUÉS AU REGROUPEMENT RÉGIONAL DES COMITÉS DE PARENTS, SECTION 04-17 ET DE DEUX (2) SUBSTITUTS

Madame Sylvie Francoeur, présidente, suggère de nommer deux (2) délégués et un (1) substitut. Le quorum à ces réunions est de 3 commissions scolaires représentées sur 5, peu importe le nombre de participants. Habituellement, les rencontres ont lieu le vendredi, une fois par mois. Les membres présents sont d'accord à la modification.

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Chantal Joly est proposée par madame Sylvie Huot

N'ayant pas d'autre candidature, madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Marchand demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de délégué au Regroupement régional des comités de parents du Québec, section 04-17, pour l'année 2004-2005.

Madame Chantal Joly refuse.

RÉSOLUTION 06 1004 : Madame Sylvie Francoeur (S-S) propose que, lors de la rencontre du 16 novembre prochain, le sujet soit inscrit à l'ordre du jour afin de combler les 2 postes vacants de délégué et du poste vacant de substitut au Regroupement régional des comités de parents du Québec, section 04-17, pour l'année 2004-2005.

Adopté unanimement

À 20 h 40, arrivée de monsieur Yves Lapointe, représentant du comité consultatif

Nomination au
RRCP reportée à
la prochaine
rencontre

EHDAA.

Suspension de la
rencontre

RÉSOLUTION 07 1004 : À 20 h 40, madame Sylvie Huot propose la suspension de la rencontre pour une pause santé.

Adopté unanimement

Ouverture de la
rencontre

RÉSOLUTION 08 1004 : À 21 h, madame Sylvie Francoeur propose la réouverture de la rencontre.

Adopté unanimement

01.08

FORMATION D'UN SOUS-COMITÉ POUR LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE ET ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

La présidente et le représentant du comité consultatif EHDAA expliquent la procédure utilisée pour la nomination des parents.

Critères pour la
nomination des
représentants au
comité consultatif
EHDAA

RÉSOLUTION 09 1004 : Madame Justine Dupuis propose que les critères suivants soient retenus pour la nomination des représentants des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2004-2005 :

- parents déjà impliqués sur le comité l'année précédente et ayant fait preuve d'assiduité
- représentativité du territoire
- représentativité des types de handicaps
- représentativité des ordres d'enseignement
- représentativité des modalités de scolarisation
- intérêt et disponibilité de la personne.

Adopté unanimement

Monsieur Yves Lapointe indique qu'à ce jour, il n'a pas reçu la lettre invitant les parents d'élèves en difficulté à faire partie du comité consultatif EHDAA.

Madame Sylvie Francoeur, présidente, invite les membres à indiquer leur intérêt à faire partie d'un sous-comité pour la nomination des représentants des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

RÉSOLUTION 10 1004 : Monsieur Pierre Lavergne propose que les membres suivants soient nommés pour la composition du sous-comité chargé de la nomination des représentants des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

Composition du
sous-comité
chargé de la
nomination des
représentants au
comité consultatif

Madame Danny Brouard, parent

Madame Hélène Dion, parent
Madame Justine Dupuis, parent
Madame Sylvie Francoeur, présidente
Madame Sylvie Huot, commissaire-parent
Madame Chantal Joly, vice-présidente

Adopté unanimement

Madame Sylvie Francoeur, présidente, fera le suivi auprès des membres de ce sous-comité quant à la date et au lieu de la rencontre à venir.

01.09 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Sylvie Francoeur, présidente du comité de parents, fournit de l'information sur le mandat du représentant au comité consultatif de transport.

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Justine Dupuis est proposée par madame Sylvie Huot

N'ayant pas d'autre candidature, madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Marchand demande à madame Dupuis si elle accepte le poste de représentante au comité consultatif de transport. Madame Justine Dupuis accepte.

Madame Justine Dupuis est nommée représentante au comité consultatif de transport à la Commission scolaire de l'Énergie.

01.10 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS

Nomination d'un-e vice-président-e :

Madame Sylvie Francoeur (S-S), qui était vice-présidente et trésorière de l'année 2003-2004, fournit de l'information sur le rôle du vice-président.

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Chantal Joly est proposée par madame Sylvie Huot
Monsieur Robert Vadeboncoeur est proposé par madame Line Trépanier

N'ayant pas d'autre candidature, madame Marchand, présidente d'élection, déclare terminée la période de mise en candidature.

Madame Nicole Marchand demande aux personnes mises en candidature si elles acceptent le poste de vice-président du comité de parents.

Monsieur Robert Vadeboncoeur refuse
Madame Chantal Joly accepte

Madame Chantal Joly est nommée vice-présidente du comité de parents pour l'année 2004-2005.

Madame Francoeur félicite madame Chantal Joly de sa nomination.

Nomination d'un trésorier :

Madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Francoeur (S-S) est proposée par madame Maryse Vallée

N'ayant pas d'autre candidature, madame Nicole Marchand, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Nicole Marchand demande à madame Sylvie Francoeur (S-S) si elle accepte le poste de trésorière, pour l'année 2004-2005. Madame Francoeur accepte.

Madame Sylvie Francoeur (S-S) est élue au poste de trésorière du comité de parents, pour l'année 2004-2005.

RÉSOLUTION 11 1004 : Madame Sylvie Huot propose que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques pour le comité de parents de la Commission scolaire de l'Énergie, pour l'année 2004-2005 :

Madame Sylvie Francoeur, présidente
Madame Chantal Joly, vice-présidente
Madame Maryse Vallée, commissaire pour le niveau secondaire

Deux signatures sur trois seront requises et le compte sera à la Caisse populaire Desjardins du Haut Shawinigan. Aucun lien de parenté ne devra exister entre les signataires.

Adopté unanimement

Les membres discutent des modalités de remboursement des frais de transport et de gardiennage (annexe II de la régie interne). Les frais de transport seront remboursés selon le tarif proposé par la commission scolaire, soit 0,38 \$ le kilomètre ou 0,48 \$ en co-voiturage. Les distances seront évaluées selon le tableau des distances de la commission scolaire, soit du centre administratif ou de l'école du représentant (ou son domicile, si la distance est supérieure).

Les frais de gardiennage seront remboursés selon le coût réel. Madame Francoeur présente

Personnes
mandatées pour a
signature des
chèques

le formulaire de réclamation que l'on suggère d'utiliser. Ce formulaire est conçu de façon à éliminer les oublis de dernière minute (signature) car il comprend aussi une section qui sert de reçu. Madame Francoeur précise qu'aucune demande ne sera acceptée si un reçu adéquat n'est pas présenté (aucun passe-droit).

Pour les parents de la municipalité de Parent, un montant forfaitaire de 350 \$ (maximum) est accordé pour les frais de transport (train – taxi – autobus), de gardiennage et d'hébergement (pièces justificatives exigées). Les repas sont remboursés en plus, selon les tarifs suivants : déjeuner maximum de 8 \$, dîner maximum de 17 \$ et souper maximum de 25 \$ (pièces justificatives obligatoires).

RÉSOLUTION 12 1004 : Monsieur Robert Vadeboncoeur propose l'adoption des règles de régie interne du comité de parents, pour l'année 2004-2005.

Adopté unanimement

01.11 CORRESPONDANCE

- 1- Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, président – documentation sur l'activité pédagogique *Le Parlement des jeunes*, pour les élèves de 3^e et 4^e secondaire, qui se tiendra les 16, 17 et 18 février prochain à l'Hôtel du Parlement.
- 2- Commission scolaire de l'Énergie – secrétariat général et communications :
 - 1) aide-mémoire sur la Loi sur l'instruction publique
 - 2) rappel des articles 190 et 145 relatives à la convocation pour l'élection à la présidence du comité de parents et des commissaires représentants du comité de parents.
- 3- Comité EHDAA :
 - 1) projet d'ordre du jour de la rencontre du 8 septembre 2004 et procès-verbal de la rencontre du 16 juin 2004
 - 2) démission de madame Manon Charette, présidente du comité EHDAA de l'année 2003-2004.
- 4- Comité pour le renouvellement de la clause dérogatoire (CCD), madame Jocelyne St-Cyr, coordonnatrice – pétition pour maintenir l'offre de l'enseignement moral et religieux catholique et protestant dans les écoles du Québec – invitation à informer les parents par le biais des conseils d'établissement.
- 5- Revue « Savoir », volume 10, numéro 1 – septembre 2004.

01.12 PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Madame Lucie Girard commente les circonstances du changement de secrétaire au comité de parents et fait part de ses commentaires personnels. Elle profite de l'occasion pour remercier chaleureusement madame Marchand de sa précieuse collaboration.

01.13 RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Dépôt du bilan des états financiers au 12 octobre 2004 et des prévisions budgétaires de l'année 2004-2005.

RÉSOLUTION 13 1004 : Madame Maryse Vallée propose l'acceptation des dépenses suivantes :

Acceptation de dépenses

Conférence de monsieur Marcel Leboeuf	3 606,03 \$
Photocopies - école Laflèche	16,50 \$
- école des Chutes	83,55 \$
- école du Rocher	24,74 \$

Adopté unanimement

01.14 RAPPORT DES COMMISSAIRES PARENTS

Madame Sylvie Huot représentante du niveau primaire, nous informe des points suivants :

- Priorités de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année 2004-2005 (une copie du document sera expédiée aux membres)
- Plan stratégique (le document final sera remis aux membres plus tard)
- Procès-verbaux du conseil des commissaires remis à chaque délégué – invitation aux membres à les consulter.

01.15 AUTRES SUJETS

Suivi à la planification stratégique :

Madame Lucie Girard, présidente 2003-2004, commente le travail réalisé par l'exécutif du comité de parents, suite aux commentaires reçus des membres sur le plan stratégique de la commission scolaire. Un document révisé a été acheminé à la commission scolaire.

Un comité de suivi à la planification stratégique est formé à la commission scolaire. Une réunion a eu lieu le 29 septembre dernier. Le mandat du comité est de s'assurer des démarches concrètes faites dans le milieu en relation avec les objectifs formulés dans la planification. Une première évaluation faite par les directeurs de services de la commission scolaire doit être déposée pour la prochaine réunion qui aura lieu le 1^{er} décembre 2004.

Secrétariat du comité de parents :

Madame Sylvie Francoeur informe les membres que la demande à la commission scolaire pour conserver les services de madame Marchand sous forme de contrat n'est pas acceptée. C'est madame Karine Roy qui assume pour l'instant le secrétariat du comité de parents.

Madame Francoeur, présidente, ainsi que les membres, remercient madame Marchand pour son dévouement envers le comité.

Suite aux discussions sur le temps alloué au secrétariat du comité de parents, la présidente rédigera une lettre pour expliquer les besoins du comité à la commission scolaire. Une copie de la lettre sera remise à mesdames Sylvie Huot et Lyette Grégoire, commissaires-parents en fonction.

RÉSOLUTION 14 1004 : Monsieur Pierre Lavergne propose que la présidente du comité de parents adresse une lettre au président et au directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie pour indiquer les besoins réels en secrétariat du comité et de conserver les mêmes services reçus jusqu'à maintenant.

Adopté unanimement

Compagnie Scholastik :

Madame Chantal Joly s'interroge sur l'annonce de la compagnie Scholastik parue dans *Le Nouvelliste*. Cette compagnie fait de la publicité directement aux jeunes, ce qui va à l'encontre de la loi sur la publicité destinée aux enfants. La Commission scolaire de l'Énergie n'accepte pas cette compagnie comme fournisseur et a déjà expédié une directive à cet effet dans les écoles. Les membres sont donc invités à faire preuve de vigilance dans leur conseil d'établissement respectif.

01.16 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Madame Sylvie Francoeur invite les membres à compléter le formulaire d'évaluation de la rencontre. Celui-ci aidera les membres de l'exécutif à répondre aux attentes des gens.

01.17 PERSONNES-RESSOURCES ET SUJETS DISCUTÉS EN COURS D'ANNÉE

Madame Sylvie Francoeur informe les membres que plusieurs personnes-ressources de la commission scolaire participent à une rencontre du comité de parents en cours d'année. À la prochaine rencontre, le directeur général de la commission scolaire monsieur Jean-Pierre Hogue ainsi que le directeur général adjoint monsieur Claude Leclerc seront présents pour parler de la vision de la commission scolaire.

Madame Francoeur demande également aux membres de mentionner leurs choix et les sujets qu'ils désirent discuter. D'autres personnes seront invitées en cours d'année selon les sujets discutés et selon la préoccupation des parents.

01.18 PRIX DE PRÉSENCE

Tirage de quatre livres « Un double saut, non périlleux ».

Gagnants : mesdames Martine Caron, Pauline Dallaire, Josée Lavoie et monsieur Yves Lapointe.

01.19 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Le mardi 16 novembre 2004, à 19 h 15 au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie.

01.20 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée
de l'assemblée

de

RÉSOLUTION 15 1004 : À 22 h 36, monsieur Robert Vadeboncoeur propose la levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

Sylvie Francoeur
Présidente

Karine Roy
Secrétaire du comité